



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation** est constituée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Charles KAOUA	Inspecteur de l'éducation nationale - Doyen des I.E.N 2nd Degré (ET-EG-IO)
Mme Aline FACCENDA	Proviseure du Lycée Maximilien Perret 94 – ALFORTVILLE
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Julien LALIVE	Chef de la division des établissements
M. Vincent ALBAUD	Adjoint à la cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Yamna HADDOUCHE	Cheffe de service de la DPE 2
M. Eric DEGORCE	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional en mathématiques
M. Stéphane BILLERACH	Proviseur du lycée Robert Schuman 94 – CHARENTON LE PONT

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (6 titulaires – 6 suppléants)

TITULAIRES

Au titre du SNALC

Mme Safia MEDINI
Lycée Hélène Boucher
93 – TREMBLAY EN FRANCE

Au titre de la FSU

M. Marc BERTHET
Collège Anceau de Garlande
77 – ROISSY EN BRIE

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Hichem GRINI
Collège Germaine Tillion
93 – LIVRY GARGAN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. David GUYOT
Lycée Darius Milhaud
94 – LE KREMLIN BICETRE

Mme Anissa BOUMAZA
Lycée Samuel de Champlain
94 – CHENNEVIERES SUR MARNE

Mme Elenn MOUZAN
Lycée professionnel des métiers Alfred Costes
93 – BOBIGNY

SUPPLÉANTS

Au titre du SNALC

M. Said REZEG

Lycée Hélène Boucher
93 – TREMBLAY EN FRANCE

Au titre de la FSU

M. Faralahy RAMAMONJISOA

Lycée professionnel Antonin Carême
77 – SAVIGNY LE TEMPLE

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Saïda TOUHAMI

École élémentaire Nelson Mandela
93 – SAINT- OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. Mohand AMATOU

Lycée professionnel Gabriel Péri
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

Mme Laurence BARRE

Collège Pierre de Geyter
93 – SAINT-DENIS

Mme Nassima SADAOU

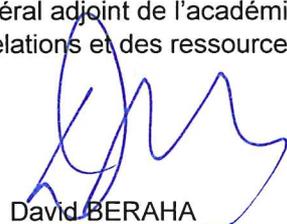
Lycée Alfred Nobel
93 – CLICHY SOUS BOIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 23 mars 2023. L'arrêté de composition du 7 mars 2023 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 23 mars 2023

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA